

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5085

présenté par
Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« 20° De préserver, sur l'ensemble du territoire national, la résilience des écosystèmes et des services qu'ils rendent ainsi que la santé des paysans, et les savoir-faire relatifs aux modes de culture et de transformation des aliments. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à garantir que nous pourrions continuer à produire une alimentation saine et durable ; c'est ce qu'assurent les écosystèmes. C'est précisément le fait de les voir comme de simples facteurs de production à développer, à optimiser qui conduit à les dégrader - par le labour, l'utilisation de produits phytosanitaires, l'introduction d'espèces exotiques. Sans résilience des écosystèmes, pas de souveraineté possible.